

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_042_A | Littérature, sodomie, hérésie, homosexualité. \[A\]](#)[CollectionBoite_042_A-7-chem | Sodomie, Hérésie. Item](#)[Procès de Gilles de Rais.](#)

Procès de Gilles de Rais.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb042_A_f0192

SourceBoite_042_A-7-chem | Sodomie, Hérésie.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[De Rais, Gilles](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/01/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Procès canonique:

Accusation " par noble homme Gilles de Rais
... et certains de ses complices, seigneurs innoents
ayant été égorgés, trahis et inhumains & malva-
rés et que les dits accusés avec une luxure
contre nature, commis le vice de sodomie, souvent
pistet pist par les hommes invocant aux démons
et avec une pèchie et perpétré autres crimes énormes
en notre juridiction "...

A ce 2^e jour, Rais refuse de répondre à
l'interrogatoire de l'écuyer et à l'Inquisiteur " assurant
qu'il connaissait la foi aussi bien que eux, qu'il était
bon chrétien et un catholique / eux, disant que
c'est un homme qui contre lui est allé et propa-
gandé d'articles, d'un commun directeur de la
loi cath et d'élé de vie, et sur ce ne m'importe
rien "

BnF
MSS

Acte d'accusation, art 32 " noble Gilles de
Rais, accusé, mal intentionné, espion et foi
en p'invocabant les mauvais esprits & d'invocation,
en la mort de d'heurs innoents, reconnaître
péché de sodomie et luxure contre nature "

art 36 " quel péché de luxure contre

nature, qui se par les dispositions de char
biles sur la terre, est restée sur terre."

43 : "La c/v opinion des hommes, crédibilité
affection vulgaire, vaine réputation, commune
mémoire, vaine popularité et renommée... et qu'il
a été et est hérétique, sorcier, sortilège, sorcier,
invocateur du mauvais esprit, divinateur, auteur
d'innocents, Apostat de la foi, idoleâtre, mal
enclin à la dévotion de la foi"

5^e séance du matin, 9.10 de Rou, ~~menant~~
menant de la question avoir.

"Interroge qui l'a vu indubitablement et ensei-
gné à partir de ces crimes, répondant qu'il se peut
arriver de son imagination et pensée, sans excès de
pensée et de son propre sens seul ou plaisir
de délectation de l'usage, et non par ^{longue} autre
évaluation ou par."

Et le dit Président, s'adressant que le dit
accusé de lui-même et sans instigation de personne
ait accompli les dits crimes de fait, somma de
répondre à l'accusé de dire quel motif ou intention
et à quelle fin il pouvait avoir tué ces enfants
puissant avec eux le dit péché, et pouvait commettre
leurs autres et autres crimes et péchés mortels
... alors le dit accusé, et indigné d'être ainsi